



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



FONDS POUR LA RÉALISATION DES OMD

« Cadre de partenariat pour la
culture et le développement
chinois (CDPF) »

Programme conjoint Culture et
Développement du F-OMD mis en
œuvre en

CHINE

<p>DURÉE : novembre 2008 – mars 2012</p>	<p>CONTRIBUTION AUX OMD :</p> 
<p>PARTENAIRES UN : UNESCO, PNUD, OMD, ONUDI, OIT, FAO, FNUAP, UNICEF</p>	
<p>BUDGET : 6 millions USD</p>	

PRÉSENTATION :

Le Programme conjoint vise à sortir les minorités ethniques de la Chine de la pauvreté à travers une approche culturelle dont le but est de soutenir la conception et la mise en œuvre de politiques défendant leurs droits, en l'occurrence dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la santé, et de créer des activités économiques génératrices de revenus fondées sur la culture.

Objectifs spécifiques

- Renforcer l'inclusion des minorités ethniques dans la vie culturelle, socioéconomique et politique grâce à une amélioration des politiques et des services publics
- Donner aux minorités ethniques les moyens de gérer leurs ressources culturelles et de tirer parti du développement économique fondé sur la culture

DIMENSIONS COUVERTES PAR LE PROGRAMME :

- Economie
- Education
- Patrimoine
- Gouvernance
- Communication
- Social
- Environnement
- Egalité des genres

DOMAINES CULTURELS COUVERTS PAR LE PROGRAMME :

- Patrimoine culturel et naturel
- Patrimoine culturel immatériel
- Arts de la scène et festivités
- Arts visuels et artisanat
- Tourisme

CONVENTIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE COUVERTES PAR LE PROGRAMME :

- Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

PORTÉE GÉOGRAPHIQUE :

Province du Guizhou (comtés de Leishan et Congjiang), province du Yunnan (comté de Longchuan et municipalité de Luxi), province du Qinghai (comté de Hualong), Région autonome du Tibet (comté de Linzhi)

APERÇU DES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES :

- **Création d'un environnement favorable à l'inclusion des minorités ethniques dans les activités et les politiques de développement local:** 865 dirigeants des communautés locales, acteurs de la société civile et représentants des administrations formés sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques culturelles; sensibilisation du gouvernement national à l'impact de la culture sur le développement des minorités ethniques; projet de Cadre d'évaluation de l'impact culturel élaboré en anglais et en chinois afin d'évaluer l'impact des projets de développement local sur les valeurs culturelles locales, le patrimoine culturel, les ressources culturelles et la diversité culturelle
- **Création d'activités économiques fondées sur la culture pour les minorités ethniques, en particulier les femmes:** 3 associations artisanales créées au niveau des comtés; 7 associations touristiques villageoises créées; plus de 60 artisans locaux et entrepreneurs formés pour créer/améliorer leur entreprise; augmentation de la visibilité des artisans sur le marché grâce à leur participation à des foires, à l'Exposition universelle de Shanghai 2010 et à la Reconnaissance d'excellence de l'UNESCO; dirigeants communautaires formés sur l'autonomisation des femmes dans le respect de la culture; organisation de formations sur la conception, la fabrication et le marketing de produits artisanaux; 65 nouveaux modèles de produits artisanaux créés suite à des formations sur la créativité, la production et le marketing; 168 bénéficiaires locaux formés sur le tourisme culturel communautaire
- **Renforcement des capacités des minorités ethniques à gérer leurs ressources culturelles:** 80 bénéficiaires locaux formés sur la protection du patrimoine culturel; cartographies culturelles réalisées dans 11 villages; ouverture d'un musée communautaire détenteur d'un chef-d'œuvre du patrimoine culturel immatériel; soutien en faveur de la redynamisation des traditions culturelles des minorités ethniques
- **Mise en œuvre dans les domaines de la santé et de l'éducation d'actions tenant compte de la dimension culturelle:** conduite d'une étude sur les croyances et les pratiques traditionnelles concernant la santé maternelle et infantile dans les quatre provinces ciblées; praticiens de la santé et travailleurs de planification familiale formés à fournir des services de santé maternelle et infantile culturellement appropriés; 12 chambres de maternité mises en place dans des hôpitaux isolés; matériel médical essentiel fourni aux hôpitaux locaux; études de cas, examen des politiques, formulation de recommandations sur les politiques et ateliers de formation organisés pour 90 responsables éducatifs et administrateurs locaux en vue d'appuyer l'élaboration de politiques de l'éducation destinées aux enfants des minorités ethniques et adaptées à leurs spécificités culturelles; 450 enseignants de minorités ethniques et directeurs d'école formés à adopter une approche culturelle dans les pratiques pédagogiques

BÉNÉFICIAIRES :

Directs : 65 000 – 53% de femmes

Indirects : 2 millions – 42% de femmes

- Les habitants des régions ciblées – notamment les enfants et les minorités ethniques
- Les entreprises et les entrepreneurs culturels, les artistes et les artisans
- Les chercheurs, les enseignants et les étudiants
- Les ONG
- Le gouvernement central et les autorités locales

PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU LOCAL :

- **Le gouvernement national :** des Ministères (commerce, éducation, culture, santé, agriculture, ressources humaines et sécurité sociale), la Commission d'État des affaires ethniques, la Commission nationale pour la population et la planification familiale
- **Les autorités provinciales (du Guizhou, du Yunnan, du Qinghai et du Tibet) :** à savoir la Commission des affaires ethniques, les Bureaux de l'éducation et de la santé, le Comité de planification familiale, le Bureau de la culture/Office de l'industrie culturelle

- **Les universités/instituts de recherche aux niveaux national et provincial** : notamment l'Académie chinoise des sciences sociales, le Centre national pour la santé des femmes et des enfants, de nombreuses universités (par exemple, Minzu, Tsinghua, Guizhou, Yunnan, Jinan, Huazhong)
- **Le secteur privé** : en l'occurrence les industries culturelles locales et l'hôtel familial Anong Miao
- **La société civile** : le Centre pour la protection du patrimoine culturel de Beijing, Handicap International, Winrock International
- **D'autres institutions aux niveaux national et provincial** : notamment la Commission nationale chinoise pour l'UNESCO, l'Association chinoise des arts et des artisanats, les associations provinciales des arts et des artisanats, les institutions pour la santé maternelle et infantile/la planification familiale, les écoles

ALIGNEMENT SUR LES PRIORITÉS NATIONALES :

Le Programme conjoint est aligné sur le résultat 2 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2006-2010 : « Élaboration et amélioration des politiques sociales et économiques pour leur donner de meilleures bases scientifiques et un visage humain en vue d'une croissance durable et équitable »

HISTOIRES DE RÉUSSITE :

- ❖ Un développement économique fondé sur la culture : l'aide conjointe du système des Nations Unies à l'essor de l'entrepreneuriat et des entreprises
Le développement socioéconomique local a été encouragé par le biais d'une aide conjointe du système des Nations Unies en faveur de l'essor de l'entrepreneuriat et des entreprises dans le secteur de l'artisanat. Des activités de renforcement des capacités ont permis aux entrepreneurs locaux, et en particulier aux entrepreneuses des minorités ethniques travaillant dans le secteur du textile/de la broderie, de développer leurs entreprises et d'accroître leurs revenus.
- ❖ Une priorité systématique à la communication pour renforcer les résultats
Les activités de communication et de sensibilisation associant la communauté ont accru la visibilité du Programme et amélioré sa mise en œuvre, contribuant ainsi au développement local durable et à la réalisation des OMD 1 (réduction de la pauvreté) et 3 (égalité des sexes). Par exemple, des groupes de bénévoles ont été créés et formés pour soutenir la protection du patrimoine culturel à l'issue du Programme conjoint, et les chefs des communautés ont reçu des formations sur l'autonomisation des femmes.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- <http://www.un.org.cn/cms/p/jointprogrammes/84/1047/content.html>
- Site web du F-OMD :
<http://www.mdgfund.org/fr/program/laculturedelachineetded%C3%A9veloppementcadredepartenariat>